

**RAPPORT DE LA 9^E SESSION
INTERNATIONALE DE FORMATION A
L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
(EPU) DU CONSEIL DES DROITS DE
L'HOMME POUR LES ACTEURS DE
L'EDUCATION ET DE LA SOCIETE CIVILE**

Genève 22 – 28 Octobre 2014

SOMMAIRE

I- INTRODUCTION

II- DEROULEMENT DES TRAVAUX

III- PASSAGE DE LA GUINEE DEVANT LE COMITE CEDEF POUR LA
PRESENTATION DES 7^e ET 8^e RAPPORTS COMBINES SUR LES DROITS DES
FEMMES EN GUINEE

IV- DIFFICULTES RENCONTREES

V- EVALUATION DE LA FORMATION

I- INTRODUCTION

Du 22-28 octobre 2014, j'ai participé à la 9^e session internationale de formation à l'Examen Périodique Universel (EPU), organisée par le Centre International de Formation à l'Enseignement des Droits de l'Homme et de la Paix (CIFEDHOP). Cette formation était prioritairement destinée aux enseignants/ éducateurs/ chercheurs et ONG actives dans le domaine de l'éducation aux droits humains.

La session de formation avait pour objectifs :

- la construction de stratégies de participation au processus de l'EPU;
- le choix de méthodes de discussion des priorités propres aux acteurs de l'éducation et de la société civile;
- la mise en contexte de l'éducation aux droits de l'homme dans le cadre de l'EPU;
- l'échange et la comparaison d'expériences institutionnelles et de terrain;
- la bonne compréhension du message que les États membre du Conseil auront envoyé au terme de leur examen ainsi que du suivi auquel ils se seront engagés;
- l'exposition d'éléments d'analyse des recommandations en vue d'actions à conduire dans les pays;
- l'assurance d'un suivi de l'EPU sur le terrain et sa répercussion sur le contenu de la plateforme interactive du CIFEDHOP construite à cette fin.

Durant toute la semaine, nous avons suivis avec intérêt des présentations d'éminents experts et militants des droits humains conformément aux programmes établis et aux objectifs assignés à cette 9^e session internationale de formation à l'EPU.

En marge de la formation, les participants ont put assister à la session EPU de l'Italie, du Salvador et de la Gambie.

Pour ma part, j'ai aussi assisté en tant qu'observateur à la 59^e session du CEDEF devant laquelle la délégation officielle de la Guinée et certaines délégations de la Société civile guinéenne sont passées pour la présentation des 7^e et 8^e rapports combinés sur les droits de la femme. Une expérience vraiment enrichissante.

II- DEROULEMENT DE LA FORMATION

Mercredi 22 octobre 2014 (JOUR 1)

La première journée de la formation a d'abord été consacrée à la présentation des organisateurs et des participant(e)s, ensuite, à une pré-session pour les personnes désirant approfondir leurs connaissances du mécanisme de l'EPU (en groupe linguistique) autour duquel la formation allait se dérouler, présenté par M. Yves Lador, Directeur du CIFEDHOP.

M. Lador a défini le **Conseil des droits de l'homme des Nations unies** comme étant depuis 2006 l'organe intergouvernemental principal des Nations unies sur toutes les questions relatives aux droits de l'homme. Il a signalé que la création du Conseil est pour la première fois suggérée dans un rapport du Secrétaire général des Nations Unies de mars 2005, où il est noté que « des États ont cherché à se faire élire à la Commission non pas pour défendre les droits de l'Homme mais pour se soustraire aux critiques, ou pour critiquer les autres, décrédibilisant ainsi la Commission et ternissant l'image des Nations Unies. C'est pour cette

raison qu'il a été suggéré la création d'un Conseil des droits de l'Homme, qui serait plus crédible, dont le mode d'élection réformée serait directement issu de l'Assemblée générale, avec un domaine de compétence plus vaste et qui pourrait devenir « soit un organe principal de l'ONU soit un organe subsidiaire de l'Assemblée générale »

Ainsi, la décision de création du Conseil a été prise après le sommet mondial des Nations Unies de septembre 2005 par la résolution 60/251 de l'Assemblée Générale du 15 mars 2006 qui fait du Conseil un organe subsidiaire de l'Assemblée Générale, avec la première élection organisée le 9 mai 2006 tout en respectant une répartition géographique équitable.

Pour ce qui concerne **les cycles et les procédures de l'EPU**, il a expliqué que l'EPU est un mécanisme qui vise à passer en revue le bilan de tous les États membres des Nations Unies en matière de droits de l'homme sur un pied d'égalité sans tenir compte de la gravité de la situation, de la ratification et des rapports sur les droits de l'homme dans le cadre des traités relatifs aux droits de l'Homme. La mise en place de l'EPU respecte les modalités et procédures suivantes :

- **Une périodicité de l'examen de 4 ans ½**, pour un total de 42 États par an (lors du premier cycle, soit de 2008 à 2012, 48 États ont été revus par an sur un total de 4 ans). En conséquence, de 2008 à 2011, les 193 États membres des Nations Unies ont tous été examinés au compte du premier cycle ;

- L'ordre d'examen doit refléter **les principes d'universalité et d'égalité de traitement** ;

- Tous les États membres du Conseil seront **examinés pendant qu'ils siègent au Conseil**. Les membres initiaux du Conseil ont été les premiers à être examinés ;

- La sélection des pays à examiner doit obéir **au principe de la répartition géographique équitable** ;

Il a également indiqué que des mécanismes du même ordre existent dans d'autres organisations : l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Conseil de l'Europe, le Fonds monétaire international, le Bureau international du travail..., mais que le mécanisme d'EPU du Conseil des droits de l'Homme constitue une première dans le domaine. Il marque une sortie de la sélectivité qui a été critiqué par plusieurs États et ONG. Enfin, le mécanisme illustre et conforte le caractère universel des droits humains.

Le mécanisme d'EPU concerne tous les pays à tour de rôle. Au cours des sessions du Conseil, chaque pays fait l'objet d'un débat de trois heures, qui permet de formuler un projet de recommandations adressées à l'État examiné ou sur un projet de résolution.

L'examen de chaque pays est fait sur la base de trois documents :

- **un rapport de vingt pages présenté par le pays examiné**, qui est encouragé, pour préparer son rapport, à procéder à des consultations nationales de grande envergure avec toutes les parties prenantes pour rassembler ces renseignements.
- **un rapport de dix pages du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme** résumant les informations rassemblées par l'ONU sur le pays examinés ;
- **un rapport de dix pages compilé par le Haut-Commissariat**, sur les positions des ONG.

Le programme concocté par le CIFEDHOP pour le reste de la formation est le suivant :

Jeudi 23 octobre 2014 (JOUR 2)

EPU : SUCCES ET DEFIS

- *Les réussites et les défis de l'EPU, présenté par M. Roland Chauville, Directeur exécutif d'UPR-info ;*
- *Soutien et alliances pour l'EPU : les institutions nationales des droits de l'Homme (INDH), présenté par Mme Katharina Rose du Comité internationale de coordination des INDH ;*
- *Soutiens et Alliances pour l'EPU : les collaborations régionales, présenté par M. Paulo de Tarso de l'ONG Conectas et M. R Iniyen II Ango du forum Asia.*
- *Partage d'expériences des coalitions nationales.*
- *Atelier*

Vendredi 24 octobre 2014 (JOUR 3)

L'EPU : UN BILAN NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

- *Promouvoir une approche inclusive*
- *Egalité hommes et femmes, présenté par Mme Pooja Patel du Service International pour les droits de l'Homme ;*
- *Les droits des populations vulnérables, présenté par M. Francesco Corradini du Franciscan International ;*
- *Faire un état des lieux et évaluer les progrès : le droit à l'eau et à l'assainissement, présenté Mme Elodie Tranchez du WaterLex ;*
- *La justice transitionnelle, présenté par M. José Parra, consultant CIFEDHOP ;*
- *Utiliser l'EPU pour dresser un état des lieux au plan national et définir les priorités, présentées par M. Y. Lador et M. José Parra ;*
- *Présentation des ateliers de la deuxième journée*

Samedi 25 octobre 2014 (JOUR 4)

L'EPU : UN PROCESSUS EDUCATIF MENANT A UNE CULTURE DES DROITS DE L'HOMME

- *Changer la perception des droits de l'Homme : le cas de la Suisse et de la Cour Européenne des droits de l'Homme, présenté par M. David Cornut , d'Amnesty International-Suisse ;*
- *Travailler avec les réseaux sociaux, exemple d'actions de communication, présenté par M. Sébastien Duyck de l'Université de Laponie, Finlande ;*
- *Intégrer l'éducation aux droits de l'Homme dans le processus EPU,*
- *La Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'Homme, présenté par Mme Monique Prindeviz, Secrétaire Générale d'Ecole Instrument de Paix – EIP ;*
- *L'expérience de la chaire Unesco «Droits de l'Homme» au Mexique, présenté par Mme Gloria Ramirez chaire Unesco des droits de l'Homme, Université de Mexico ;*
- *L'action de Human Rights Education USA, présenté par M. Joshua Cooper ;*

- *Restitution des ateliers*

A la suite des travaux de groupe, des restitutions ont été faites par les différents rapporteurs.

Lundi 27 octobre 2014 (JOUR 5)

PARTICIPATION A LA 20^E SESSION DE L'EPU AU PALAIS DES NATIONS DE L'ONU (salle XX)

- *EPU de l'Italie ;*
- *EPU d'El Salvador*
- *Séance de questions et d'analyse sur les deux examens auxquels nous avons assistés.*
- *Cérémonie de clôture de la session de formation au Centre d'Accueil de la Genève Internationale (CAGI) sous la présidence de M. Carlo Sommaruga, Député fédéral, Président du Conseil de Fondation du CIFEDHOP ;*
- *Réception*

Mardi 28 octobre 2014 (JOUR 6)

- *EPU de la Gambie ;*
- *EPU de l'Etat plurinational de la Bolivie ;*
- *Séance de questions et d'analyse ;*
- *Réception d'au revoir à l'Hotel Ibis.*

III- PASSAGE DE LA GUINEE DEVANT LE COMITE CEDEF POUR LA PRESENTATION DES 7^e ET 8^e RAPPORT COMBINE SUR LES DROITS DES FEMMES EN GUINEE

En marge de la session de formation, j'ai participé à la 59^e session du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF) devant lequel la Guinée est passée le 30 octobre 2014 pour la présentation de son 7^e et 8^e rapport combiné sur la situation des droits des femmes en Guinée.

Les représentants de la Société civile guinéenne ont été reçus le 29 octobre par le Comité autour d'un lunch briefing, où des questions ont été posées sur le contenu du rapport déposé par la société civile.

La délégation officielle de la Guinée était conduite par Madame la Ministre de l'action sociale.

Madame la Ministre a commencé par exprimer l'attachement de la Guinée à la Déclaration universel des droits de l'Homme, à la charte des Nations Unies, à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, en suite elle a parlée des reformes en cours, décrit les progrès accomplis dans le cadre de la Convention. Elle a également parlée des défis auxquels le pays est confronté notamment la fièvre Hémorragique à virus Ebola, la pauvreté, l'analphabétisme...

Par la suite, des questions ont été posées à la délégation par le Comité sur les différents articles de la convention.

Pour réponse aux questions posées, la délégation a dit tout sauf la réalité sur le terrain. Certes il ya des réformes qui sont entreprises, quelques progrès accomplis, mais les réformes tardent à fournir des résultats à cause non seulement de l'incompétence de la plupart des cadres et l'incohérence des programmes élaborés pour la mise en œuvre des réformes entreprises mais aussi des problèmes politiques, sociaux et économiques.

Les Etats devraient savoir que leur passage devant les mécanismes du Conseil des droits de l'homme de l'ONU est comme un diagnostic pour dresser le bilan sur la situation des droits de l'Homme et du développement au sein de l'Etat examiné. C'est une occasion pour les Etats de dresser des priorités pour le pays afin d'améliorer le bien être de leur population.

Les mécanismes du Conseil des droits de l'Homme peuvent produire des résultats positifs pour le développement et l'atténuation de la pauvreté dans le contexte des droits de l'homme au sein des Etats. Ils offrent également l'occasion de promouvoir certains changements au niveau national :

- La ratification des normes internationales et régionales relatives aux droits de l'homme et la soumission dans les temps des rapports dus aux mécanismes internationaux et régionaux.
- L'adoption de lois anti-torture au plan national et la mise en place de mécanismes nationaux de prévention dans le cadre du protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture
- La promotion du droit à la réhabilitation pour les victimes de torture et l'importance d'assurer la disponibilité des services de réhabilitation
- La réforme des lois et réglementations sur les ONG en matière de liberté de réunion et d'association
- La sensibilisation sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, des prisonniers politiques, des journalistes indépendants et de leurs organisations
- La réforme des codes de procédure pénale et d'autres lois pertinentes
- La réforme du système de détention traitant des insuffisances telles que la surpopulation carcérale

Les délégations officielles des Etats, devant le conseil des droits de l'homme ou devant les organes de traités, ont donc intérêt, pour favoriser une bonne coopération avec la communauté internationale, à décrire les vraies réalités sur le terrain afin de prioriser l'aide ou les assistances techniques dont les pays ont réellement besoin.

IV- DIFFICULTES RENCONTREES

Tout d'abord, ma participation à cette session de formation du CIFEDHOP et à la 59^e session du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF), a été rendu possible grâce à un accompagnement du Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière des droits de l'Homme (Codap) une ONG de défense des droits de l'Homme basée à Genève (Suisse). Le voyage de formation s'est bien passé dans l'ensemble, la seule difficulté rencontrée c'est la fermeture des frontières de la Côte d'Ivoire, à cause du virus Ebola, ce qui m'a amené jusqu'à Tunis pour les formalités de visa. Mais le séjour à Tunis s'est également bien passé grâce aux ami(e)s militant(e)s de la Tunisie et leurs familles que je remercie beaucoup ici pour leur hospitalité.

V- EVALAUATION DE LA FORMATION :

De mon point de vue, la 9^e session internationale de formation à l'Examen Périodique Universel organisée par le CIFEDHOP, a été une réussite :

- **Au niveau des moyens :** les moyens utilisés étaient corrects dans l'ensemble et adaptés à l'utilisation collective. La salle Mahatma Gandhi de la maison des Associations avait servi de cadre pour la formation. Une salle facile d'accès, avec isolation phonique, température et éclairage adaptés avec une surface disponible pour chacun et des interprètes super compétents. L'hébergement dans un complexe hôtelier de Genève a été apprécié de tous ;
- **Au niveau pédagogique :** Bien que la formation ai été intense, le contenu des modules était conforme au programme de la formation, l'hétérogénéité des participants avait été également prise en compte.
La qualité des exemples et la visite au palais des nations pour assister aux sessions EPU de l'Italie et du Salvador ont été vraiment enrichissantes pour les participant(e)s.
- **Au niveau des acteurs :** Les organisateurs et les formateurs ont fait preuve de disponibilité, de motivation et de compétence.

Au niveau des participant(e)s, toutes les régions du monde étaient presque représentées, ils ont également fait preuve de motivation, de compétence, d'attention et de tolérance vis-à-vis de deux participants en provenance de 2 pays fortement touché par le virus EBOLA, mais qui n'ont souffert d'aucune stigmatisation.

Fait à Conakry le 10 Novembre 2014

Par Mohamed DIALLO

**Chargé de la Communication et des relations extérieures du
Centre Guinéen de Promotion et de Protection des droits de l'Homme (CPDH)**